dépasser les frontières

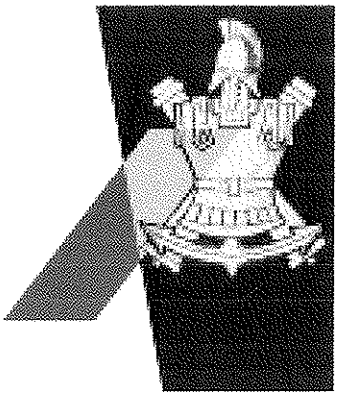

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 112 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

vu la décision n°2005-046
créant l'unité de recherche U 696 et nommant Monsieur Jean-Louis Martin directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 696 intitulée « Dynamique des interactions moléculaires et imagerie cellulaire » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Jean-Louis MARTIN est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 696 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Directeur général
du CNRS

Le Directeur général
de l'Ecole Polytechnique

Le Directeur général
de l'Inserm

Michel BLANC
Directeur Général Adjoint
Chargé de la Recherche